

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2025, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

AO-684 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (AO-109)* ». L'objet de ce règlement vise à apporter des ajustements requis par la Loi sur le patrimoine culturel et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de patrimoine, ainsi que clarifier et de bonifier certaines dispositions réglementaires.

Montréal, ce 14 avril 2025

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate